



**RÉFLEXIONS SUR
LE RAPPORT D'ACTIVITÉ
D'ÉCO-EMBALLAGES
EXERCICE 1999**

Août 2000

RÉFLEXIONS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ D'ECO-EMBALLAGES EXERCICE 1999

1. *Les gisements pris en référence*

- 1.1. Les gisements d'emballages ménagers
- 1.2. Les gisements de déchets d'emballages ménagers

2. *Les tonnages et les taux de valorisation*

- 2.1. Les tonnages de DEM valorisés
- 2.2. Taux de recyclage et de valorisation énergétique, taux de valorisation

3. *Les contributions, les dépenses et les soutiens*

- 3.1. Un bilan mitigé
- 3.2. Une distribution disproportionnée au regard d'une activité limitée
- 3.3. Encore trop de dépenses non dévolues aux collectivités locales
- 3.4. Des reprises sur provisions réelles basées sur des dépenses pronostiquées
- 3.5. R&D, études : un regard des collectivités locales impossible pour un bénéfice difficilement appréciable

4. *Nos conclusions et propositions*

Annexes



1. Les gisements pris en référence

1.1. Les gisements d'emballages ménagers

Une fois encore, selon les sources, des écarts sensibles apparaissent entre les tonnages des gisements contribuant à Eco-Emballages. Le gisement théorique pris en référence par la société agréée (B) diffère en effet de celui basé sur les déclarations de ses adhérents (C) d'environ 10 à 20 %¹ pour certains matériaux (le détail de ces gisements est repris dans le tableau ci-dessous) :

Gisement d'emballages ménagers

(en tonnes)	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
A Gisement total d'emballages ménagers mis sur le marché ²	350 000	45 000	1 000 000	900 000	2 550 000	10 000	4 855 000
B Gisement théorique d'emballages ménagers contribuant à Eco-Emballages (déclaré par Eco-Emballages)	315 000	40 000	880 000	790 000	1 370 000	-	3 395 000
C Gisement constaté d'emballages ménagers contribuant à Eco-Emballages (basé sur les déclarations des adhérents)	353 800	45 800	683 700	797 900	1 423 200	63 500	3 367 900

Malgré les dénonciations répétées de notre association, la société agréée ne prend toujours pas en compte le gisement des matériaux (bois, textiles, etc.) autres que les cinq classiques (acier, aluminium, papier-carton, plastiques, verre). Ces matériaux contribuent pourtant pour un tonnage nettement supérieur à celui de l'aluminium: plus de 63 000 tonnes au titre de ces autres matériaux contre 45 000 tonnes au titre de l'aluminium en 1999.

Les mêmes interrogations que les années précédentes subsistent quand on remarque que certains matériaux contribuent à la société agréée pour un tonnage supérieur au gisement total d'emballages ménagers mis sur le marché (acier, aluminium, autres matériaux).

1.2. Les gisements de déchets d'emballages ménagers

Il existe aujourd'hui une corrélation reconnue entre le gisement d'emballages ménagers et le gisement de déchets d'emballages ménagers (DEM). Définie par l'ADEME², cette corrélation prend en compte l'humidité et les impuretés présentes dans les ordures ménagères tant en collecte classique qu'en collecte sélective.

La dernière ligne du tableau (C') ci-après présente le gisement de DEM correspondant au gisement d'emballages ménagers qui a contribué à Eco-Emballages en 1999.

¹ $\frac{C-B}{B} \times 100$

² Source : Tableau de bord Déchets d'emballages ménagers – ADEME – juin 2000.



Gisement de déchets d'emballages ménagers correspondant

(en tonnes)	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
A' = A + souillure et humidité Gisement de DEM correspondant au gisement total d'emballages ménagers mis sur le marché	382 100	49 500	1 387 000	1 185 000	2 646 500	10 000	5 660 100
C' = C + souillure et humidité Gisement de DEM correspondant au gisement d'emballages ménagers contribuant à EcoEmballages	386 249	50 380	948 292	1 050 568	1 477 058	63 500	3 976 047

C'est sur ce gisement (**C'**) que porte la responsabilité d'élimination des adhérents prise en charge par Eco-Emballages et non sur le gisement d'emballages ménagers (**B**) comme le laisse supposer la société anonyme. Les deux valeurs diffèrent pourtant de près de 600 000 tonnes.

2. Les tonnages et les taux de valorisation

2.1. Les tonnages de DEM valorisés

On peut déplorer que, malgré notre objection récurrente quant à la mauvaise comptabilisation des tonnages triés en vue d'un recyclage faite par Eco-Emballages, les chiffres présentés cette année prennent encore en compte des tonnages non liés à l'activité de la société anonyme :

- 320 000 tonnes de verre issues des contrats verriers signés entre un verrier et une collectivité locale ;
- près de 95 000 tonnes de gangue comprises dans les tonnages d'acier et d'aluminium extraits des mâchefers.

Ce sont donc 415 000 tonnes de DEM triés qui sont enregistrées dans l'activité 1999 d'Eco-Emballages sans justification satisfaisante.

La société anonyme comptabilise également à son actif l'ensemble du tonnage valorisé énergétiquement par les collectivités locales sous contrat avec elle, alors que plus de 40 % de ce tonnage n'est pas soutenu financièrement (245 000 tonnes non soutenues sur un total de 584 000 tonnes valorisées énergétiquement par des collectivités locales sous contrat avec Eco-Emballages).

Les tableaux suivants reprennent les tonnages de DEM triés et valorisés énergétiquement en 1999, déclarés par Eco-Emballages et corrigés suivant les remarques exposées :



Tonnage de DEM trié en vue d'un recyclage - 1999

(en tonnes)	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
D Tonnage trié en vue d'un recyclage déclaré par Eco-Emballages	161 964	4 347	162 122	50 166	925 709 320 000	-	1 624 308
E Tonnage trié en vue d'un recyclage (hors gangue, hors contrats verriers)	91 963	2 386	162 122	50 166	925 709	0	1 232 346

* tonnage issu des contrats verriers

Tonnage de DEM valorisé énergétiquement - 1999

(en tonnes)	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
F Tonnage valorisé énergétiquement déclaré par Eco-Emballages		2 609 1 882*	156 993 113 248**	179 620 129 569**		-	583 920
G Tonnage valorisé énergétiquement (hors VE non soutenue par Eco-Emballages)		2 608	156 993	179 620		0	339 221

** tonnage non soutenu

NB : on peut s'étonner que la société Eco-Emballages puisse soutenir, pour les DEM plastiques, un tonnage valorisé énergétiquement supérieur à trois fois le tonnage trié en vue d'un recyclage alors que le gage limite le soutien à la valorisation énergétique à 1 tonne pour 3 tonnes recyclées.

Ce sont les valeurs rectifiées (**E**, **G**) qui devront être prises en compte dans le calcul des taux de valorisation matière, énergétique et globale selon le mode **I I** (voir ci-dessous).

L'Annexe 1 présente l'évolution depuis 1993 des tonnages valorisés de chaque matériau dans le cadre contractuel Eco-Emballages.

2.2. Taux de recyclage et de valorisation énergétique, taux de valorisation

Rappel : selon les objectifs et les organismes ou structures qui doivent les respecter, le calcul des taux de valorisation (taux de recyclage, taux de valorisation énergétique, taux de valorisation) s'effectue de façon différente :

Calcul des taux de valorisation selon les objectifs assignés

<p>I</p> <p><i>Objectifs européens ou nationaux (après transposition)</i></p> <hr/> <p>Total des déchets d'emballages valorisés en France Emballages propres mis sur le marché français</p>	<p>I I</p> <p><i>Objectifs particuliers assignés à la société agréée</i></p> <hr/> <p>Déchets d'emballages ménagers valorisés dans le cadre Eco-Emballages Déchets d'emballages ménagers contribuant à Eco-Emballages</p>
--	--



Ainsi, les tonnages soutenus par Eco-Emballages seront inclus dans le tonnage total français de DEM recyclé et valorisé lorsqu'il s'agira de définir les taux de valorisation français au regard des objectifs de la Directive européenne 94/92/CE et ce, à partir du mode de calcul **I** .

Par contre, pour évaluer l'activité d'Eco-Emballages au regard de son objectif particulier (75 % de valorisation des déchets d'emballages ménagers contributeurs), ces mêmes tonnages seront alors utilisés selon le mode de calcul **II** en les divisant par le gisement de DEM équivalents au gisement d'emballages ménagers contribuant à la société agréée (**C'**) afin de déterminer les taux de valorisation de la société agréée. Ces taux de valorisation déterminés selon ce second mode de calcul sont présentés dans les tableaux ci-après :

Taux de recyclage Eco-Emballages - 1999

	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
D' = D / B Taux de recyclage déclaré par Eco-Emballages (DEM divisés par emballages)	51,4 %	10,9 %	18,4 %	6,4 %	90,9 %	-	47,8 %
E' = E / C' Taux de recyclage (hors gangue, hors contrats verriers) (DEM divisés par DEM)	23,8 %	4,7 %	17,1 %	4,8 %	62,7 %	0 %	31,0 %

Taux de valorisation énergétique Eco-Emballages - 1999

	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
F' = F / B Taux de valorisation énergétique déclaré par Eco-Emballages (DEM divisés par emballages)		11,2 %	30,7 %	39,1 %		-	17,2 %
G' = G / C' Taux de valorisation énergétique (hors VE non soutenue par Eco-Emballages) (DEM divisés par DEM)		5,2 %	16,6 %	17,1 %		0 %	8,5 %

Taux de valorisation Eco-Emballages - 1999

	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
H' = D' + F' Taux de valorisation déclaré par Eco-Emballages (DEM divisés par emballages)	51,4 %	22,1 %	49,1 %	45,5 %	90,9 %	-	65,0 %
I' = E' + G' Taux de valorisation (hors gangue, hors contrats verriers, hors VE non soutenue par Eco-Emballages) (DEM divisés par DEM)	23,8 %	9,9 %	33,7 %	21,9 %	62,7 %	0 %	39,5 %



Le mode de calcul adéquat, c'est-à-dire conforme à la définition de l'objectif de valorisation de 75% de DEM (DEM au lieu d'emballages ménagers au dénominateur) et la comptabilisation des seuls tonnages soutenus par la société agréée font alors apparaître un taux de recyclage nettement plus faible que celui déclaré par Eco-Emballages : 31 % au lieu de 47,8 %.

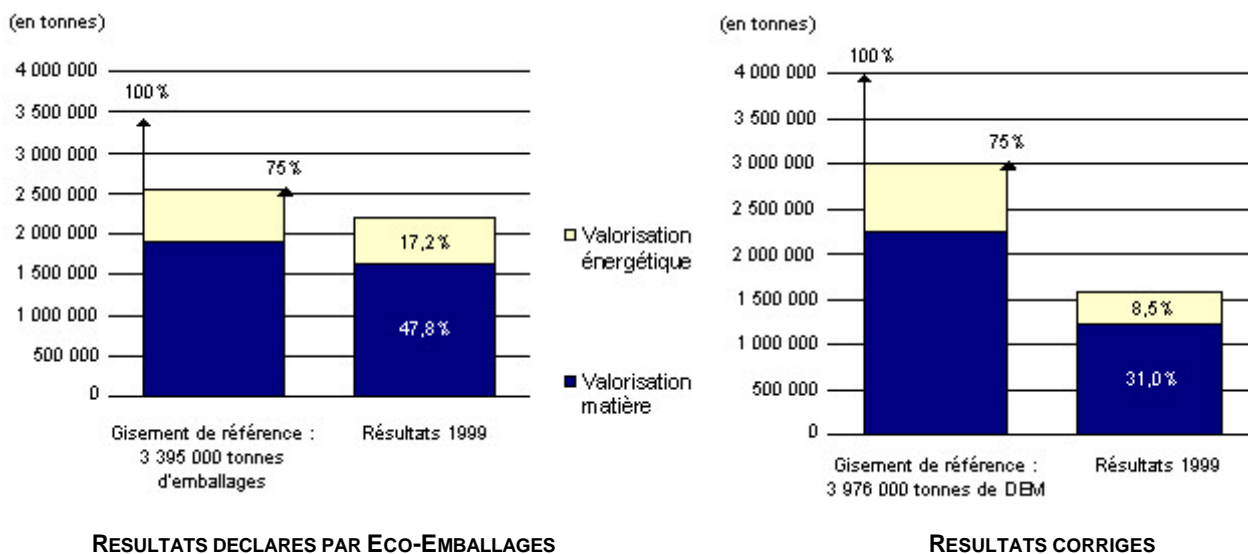
De la même façon, le taux de valorisation énergétique qui ne prend en compte que les tonnes soutenues par Eco-Emballages voit sa valeur diminuer de moitié par rapport à celui déclaré par la société anonyme : 8,5 % au lieu de 17,2 %.

Même si la valorisation énergétique non soutenue par Eco-Emballages avait été comptabilisée dans son activité, le taux de valorisation global n'attendrait pas les 50 %³ alors que la société anonyme l'annonce à 65%.

Il a fallu 7 années d'activité à Eco-Emballages pour réaliser un peu plus de la moitié des objectifs fixés par les pouvoirs publics. Comment la société pourra-t-elle réaliser le même effort en seulement 3 ans pour espérer atteindre ces objectifs ?

Le graphique ci-dessous reprend les différents taux de valorisation, déclarés et corrigés et les compare aux objectifs assignés :

Taux de valorisation



3. Les contributions, les dépenses et les soutiens

3.1. Un bilan mitigé

Le bilan 1999 d'Eco-Emballages traduit financièrement les engagements et volontés de la société vis-à-vis des collectivités locales mais aussi vis-à-vis de ses filières. Ainsi, la lecture des variations des charges d'exploitation amène plusieurs interrogations et constats :

³ 48,2 % exactement.



Compte de résultat - Variations

	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
Soutien à la tonne triée	79 %	165 %	11 %	131 %	40 %
Péréquation transport		16 %	290 %	- 14 %	75 %
Valorisation énergétique	184 %	92 %	33 %	8 %	4 %
Investissement sites-pilotes - Optimisation	2 %	- 71 %	74 %	- 68 %	- 67 %
Communication locale (aux collectivités)	302 %	83 %	55 %	9 %	- 14 %
Investissement en conteneurs	383 %	4 %	43 %	- 23 %	31 %
TOTAL	61 %	44 %	38 %	49 %	30 %
Tri complémentaire (des plastiques)				13 %	82 %
TOTAL SOUTIEN AUX COLLECTIVITES LOCALES⁴	56 %	- 8 %	176 %	67%	27 %
TOTAL SOUTIEN AUX FILIERES⁵ (hors R&D, études)		62 %	230 %	- 7 %	73 %
R&D		29 %	- 47 %	-16 %	13 %
Etudes		133 %	- 8 %	- 23 %	16 %
TOTAL R&D, ETUDES	- 21 %	40 %	- 40 %	- 18 %	14 %
Communication nationale	- 47 %	- 8 %	- 9 %	23 %	240 %
Frais de structure + sous-traitance		- 17 %	6 %	31 %	25 %
Impôts et taxes		- 3 %	32 %	10 %	6 %
Frais de personnel		13 %	7%	15 %	27 %
Dotations Amortissements et Provisions nettes		- 7 %	- 39%	- 40 %	16 %
Autres charges		8 629 %	59 %	51 %	- 57 %
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 10 %	- 3 %	5 %	20 %	23 %
Impôts sociétés	370 %	- 1 %	- 3 %	38 %	- 21 %
TOTAL GENERAL	44 %	31 %	23 %	47 %	32 %

- Dénoncé l'année dernière par notre association, Eco-Emballages n'intègre plus cette année le soutien au tri complémentaire des plastiques, destiné aux prestataires de la filière Valorplast, dans le soutien global à la tonne triée, réputé au bénéfice des collectivités locales. Les dépenses au titre du tri complémentaire ont connu en 99 une hausse par rapport à 98 de plus de 80 %.

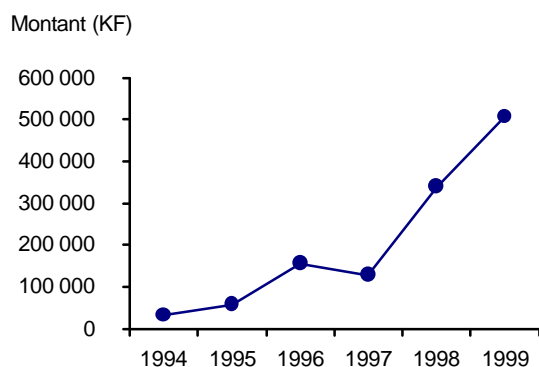
⁴ Obtenu par calcul : variations (soutien à la tonne + compostage + valorisation énergétique + traitement d'apprentissage + ATD + SAD + bonus + communication locale).

⁵ Obtenu par calcul : variations (péréquation transport + tri complémentaire + communication territoriale).

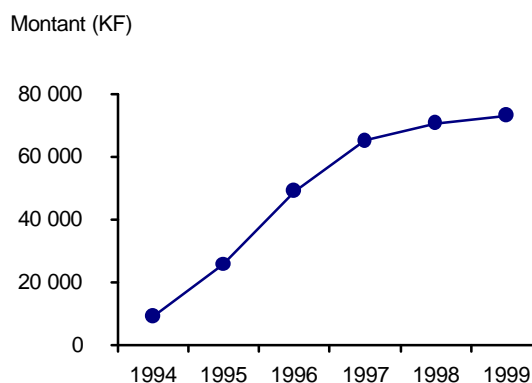


- En valeur absolue⁶, les soutiens à la tonne triée ont fortement augmenté d'une année sur l'autre depuis 1998. L'application rétroactive du nouveau barème aval pourrait expliquer cette hausse. Or, la représentation graphique montre qu'hormis en 1997 l'augmentation garde la même tendance générale due à la montée en puissance progressive des collectes sélectives sans inflexion remarquable causée par le nouveau barème. La limitation des dépenses au titre de la valorisation énergétique s'explique également par le passage des collectivités du barème A au barème C (44 % de la population sous contrat disposait du barème A en 98, elle n'est plus que 8 % en 99) :

Soutien à la tonne triée

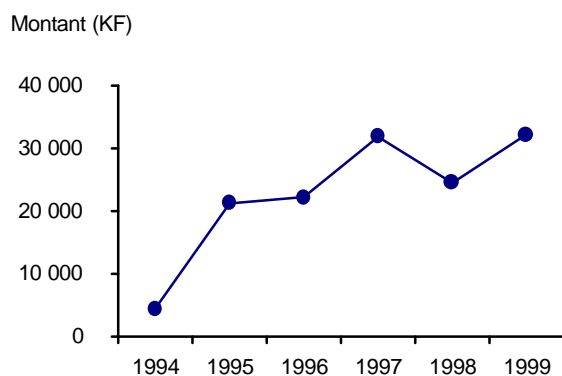


Valorisation énergétique

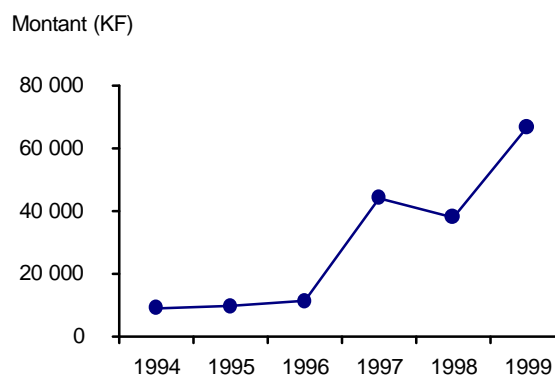


- Si la société agréée souligne l'augmentation des dépenses en conteneurs (p.19 du rapport), la tendance de l'évolution de ces dépenses apparaît pourtant relative depuis le début d'activité de la société. L'évolution des dépenses au titre de la péréquation transport, destinée exclusivement aux filières ou à leurs prestataires, pourrait quant à elle être plus fortement soulignée puisque, hormis en 98, ce poste est en augmentation soutenue depuis 1997 (96/97 : + 290 % ; 98/99 : + 75 %) :

Investissements conteneurs



Péréquation transport

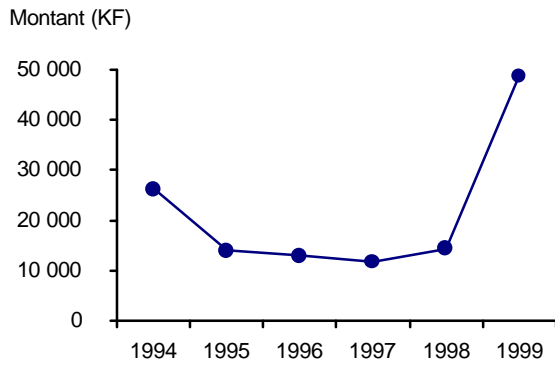


- Les dépenses destinées à la communication nationale d'Eco-Emballages ont augmenté de façon considérable en 1999 : + 240 %. L'explication se trouve dans la campagne publicitaire lancée l'année dernière par Eco-Emballages sur l'ensemble des médias. Il ne faudrait pas que ces dépenses grèvent celles destinées à la communication locale, en faveur des collectivités locales, qui a connu une baisse dans le même temps de 14 % :

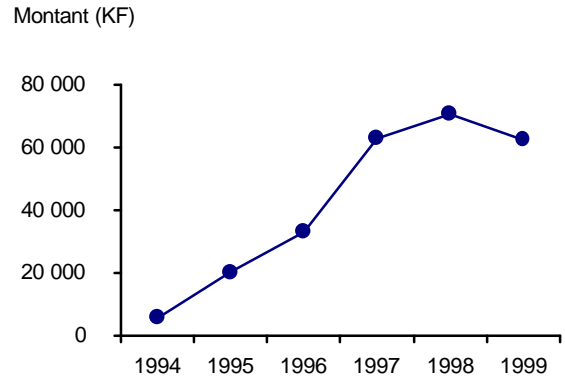
⁶ La part relative des dépenses en faveur des collectivités locales a quant à elle baissé en 1999 (Cf. § 3.3).



Communication nationale



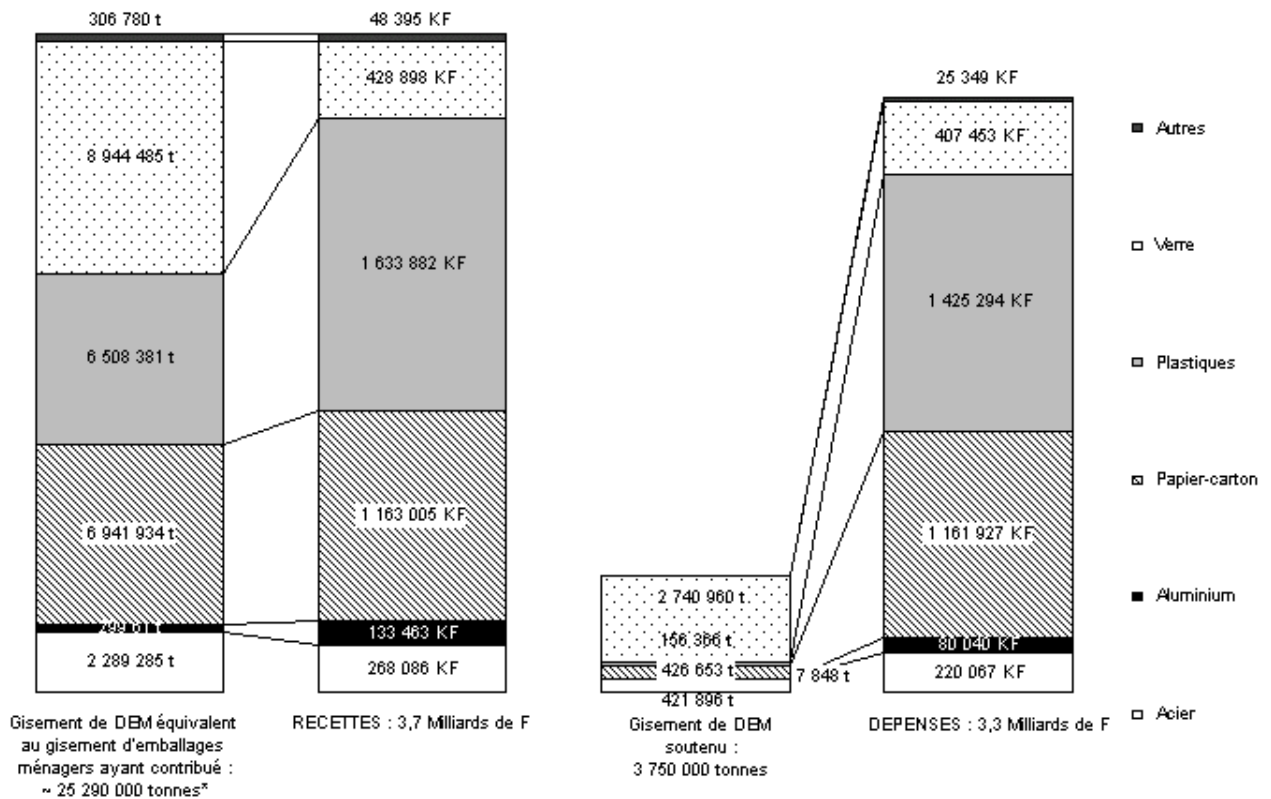
Communication locale



3.2. Une distribution disproportionnée au regard d'une activité limitée

L'activité d'Eco-Emballages cumulée depuis 7 ans a permis de valoriser près de 3,7 millions de tonnes de DEM pour un coût total de plus de 3,3 milliards de francs. Ce gisement valorisé et ces dépenses sont à rapprocher du gisement cumulé ayant contribué (25,3 millions de tonnes) et du montant global des contributions perçues (3,7 milliards de francs). Le graphique ci-dessous représente ces gisements ainsi que les flux financiers correspondants par matériau :

Répartition par matériau des différents gisements corrélés avec les recettes et dépenses depuis 1993



* Gisement obtenu à partir du cumul des gisements d'emballages ménagers contributeurs pour chaque matériau, auxquels ont été appliqués les taux de souillures et d'humidité définis par l'ADEME.



Au vu de ce graphique, on peut s'interroger sur « l'efficacité » de l'activité de la société Eco-Emballages quand en 7 ans 91 % des contributions ont été dépensées pour soutenir 15 % du gisement de DEM ayant contribué⁷. Le tableau ci-dessous montre pour chaque matériau les contributions dépensées au regard du tonnage de DEM soutenu depuis 1993 :

	ACIER	ALUMINIUM	PAPIER-CARTON	PLASTIQUES	VERRE	AUTRES INCONNUS	TOTAL
$\frac{\text{Tonnage de DEM soutenu}}{\text{Tonnage de DEM ayant contribué}^7}$	18 %	3 %	6 %	2 %	31 %	0 %	15 %
$\frac{\text{Contributions dépensées}}{\text{Contributions perçues}}$	82 %	60 %	100 %	87 %	95 %	52 %	91 %

Il est à noter que plus de la moitié des contributions perçues au titre des autres matériaux a déjà été dépensée sans qu'aucune tonne de DEM « autres matériaux » n'ait été soutenue au titre de la collecte et du tri de ces matériaux.

Une conclusion apparaît clairement : des besoins financiers considérables (91 % des contributions perçues) ont été nécessaires pour soutenir 15 % du gisement de DEM correspondant aux emballages ménagers ayant contribué. Dans ces conditions, Eco-Emballages ne pouvait en aucun cas espérer atteindre les objectifs qui lui ont été assignés par l'Etat. Si elle avait été respectée, la modalité initiale prévoyant la multiplication par 3 du barème amont en 3 ans aurait sans doute permis à la société agréée de percevoir assez de contributions pour soutenir l'ensemble de l'élimination du gisement de DEM correspondant au gisement d'emballages ménagers contribuant.

3.3. Encore trop de dépenses non dévolues aux collectivités locales

Il existe en amont de l'activité d'Eco-Emballages une grande disparité entre les montants des contributions cumulées au titre de chaque matériau. Cette disparité trouve son explication dans la structure du barème amont. Il existe également une forte disparité dans la répartition entre les bénéficiaires des dépenses faites au titre de chaque matériau qui se justifie plus difficilement :

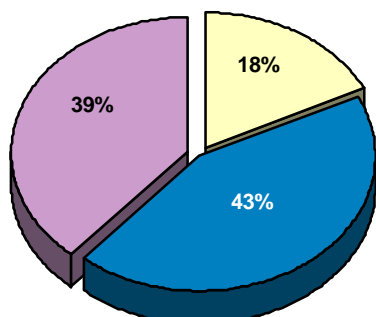
- soutiens versés aux collectivités locales ;
- dépenses internes Eco-Emballages ou à destination des filières et des industriels ;
- contributions perçues non dépensées.

⁷ Plus précisément : gisement de DEM correspondant au gisement d'emballages ménagers ayant contribué.

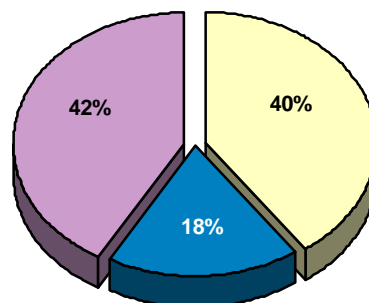


**Répartition entre les bénéficiaires
des dépenses cumulées d'Eco-Emballages depuis 1993**

ACIER

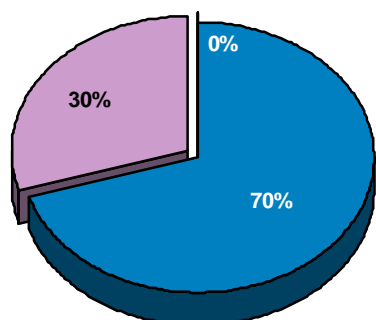


ALUMINIUM

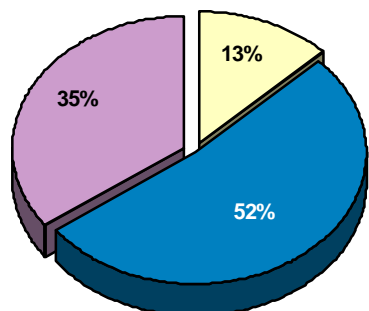


- Contributions perçues non dépensées
- Soutiens à destination des collectivités locales
- Dépenses d'Eco-Emballages ou à destination des filières et des industriels

PAPIER-CARTON

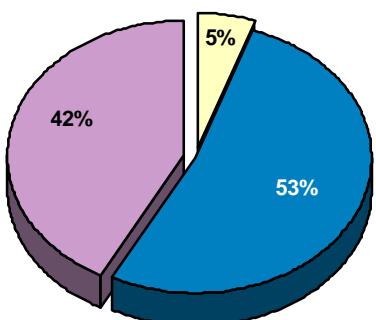


PLASTIQUES

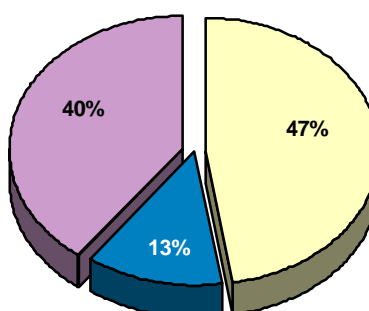


- Contributions perçues non dépensées
- Soutiens à destination des collectivités locales
- Dépenses d'Eco-Emballages ou à destination des filières et des industriels

VERRE



AUTRES



- Contributions perçues non dépensées
- Soutiens à destination des collectivités locales
- Dépenses d'Eco-Emballages ou à destination des filières et des industriels

- Quel que soit le matériau, le financement de l'activité de la société Eco-Emballages⁸ et les dépenses envers ses filières requiert au moins 30 % des contributions perçues. Cela va même au-delà de 40% pour certains matériaux (verre, aluminium).

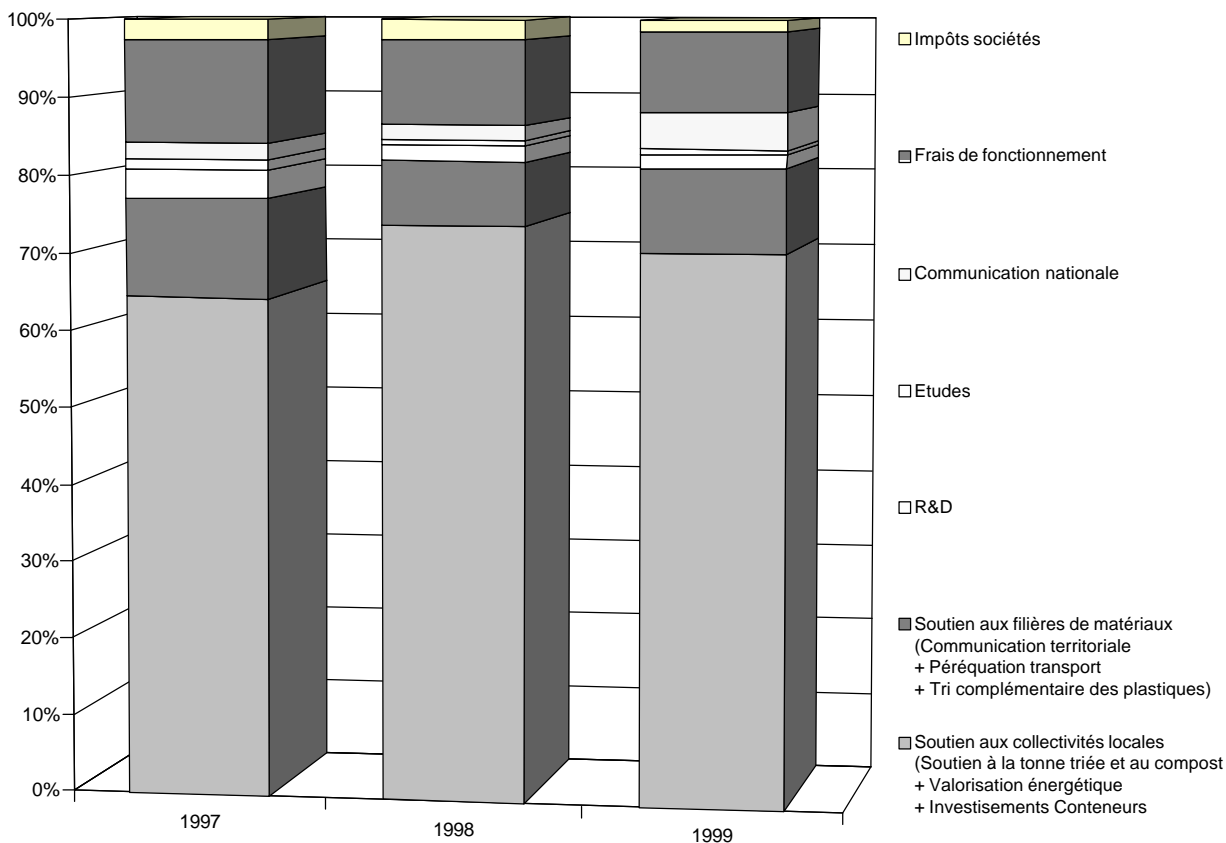
⁸ Frais de fonctionnement + impôts sociétés.



- Si les dépenses vont aujourd'hui majoritairement à destination des collectivités locales en valeur absolue, leur part relative a néanmoins baissé en 1999. Dans le même temps, la part relative des dépenses à la communication nationale (Cf.: p.11) ou envers les filières de matériaux va croissante :

Répartition des dépenses d'Eco-Emballages (en %)

	1997		1998		1999	
Soutien aux collectivités locales soutien à la tonne triée et au compost + valorisation énergétique + investissements conteneurs	347 811 206 F	66,1 %	579 321 457 F	74,8 %	736 203 564 F	71,7 %
Soutien aux filières de matériaux communication territoriale + péréquation transport + tri complémentaire des plastiques	68 911 090 F	13,1 %	64 286 177 F	8,3 %	111 143 982 F	10,8 %
R&D	19 592 532 F	3,7 %	16 521 084 F	2,1 %	18 600 562 F	1,8 %
Etudes	6 959 708 F	1,3 %	5 336 805 F	0,7 %	6 212 471 F	0,6 %
Communication nationale	11 661 420 F	2,2 %	14 295 894 F	1,8 %	48 583 509 F	4,7 %
Frais de fonctionnement	71 121 612 F	13,5 %	85 362 303 F	11,0 %	105 369 168 F	10,3 %
Impôts sociétés	13 736 710 F	2,6 %	18 926 090 F	2,4 %	14 973 629 F	1,5 %
TOTAL	526 031 414 F	100 %	774 577 613 F	100 %	1 026 141 189 F	100 %



3.4. Des reprises sur provisions réelles basées sur des dépenses pronostiquées

Comme 1998, 1999 a vu les dépenses d'Eco-Emballages supérieures à ses recettes: 1 milliard de francs dépensé contre 600 millions de francs perçus. Ainsi, conformément à ses engagements pris auprès du ministère des finances, la société a repris près de 400 millions de francs sur ses provisions pour prestation à fournir (Cf. Annexe 4).

Les dépenses déclarées, tant en 1998 qu'en 1999, ne reflètent pas la réalité de ce que les collectivités locales ont perçu. En effet, ces dépenses sont issues d'une simple estimation des charges financières par anticipation de l'application du nouveau barème.

L'exercice 1998 comptabilisait déjà dans son compte de résultat des soutiens (soutien à la tonne triée, valorisation énergétique, communication locale, etc.) dont les montants ont été estimés selon les bases du nouveau barème, bien que ce dernier n'ait été réellement appliqué dans aucune collectivité locale en 1998. La même situation s'est posée en 1999.

La société anonyme a donc entièrement pronostiqué le passage des collectivités locales au nouveau barème bien souvent en l'absence de signatures par ces dernières du nouveau contrat programme de durée. Comment d'ailleurs les collectivités locales auraient-elles pu signer en toute connaissance quand un an et demi après le réagrément de la société, aucune version définitive de ce contrat, intégrant les corrections demandées par les pouvoirs publics, ne peut leur être proposée à ce jour? Une grande partie des charges de 98 et 99 a alors été estimée par Eco-Emballages et intégrée dans ses dépenses. On retrouve bien au Passif la variations des flux financiers entre le poste « Provisions pour charges » et le poste « Dettes fournisseurs » (collectivités locales) :

	EXERCICE 1997	EXERCICE 1998	EXERCICE 1999
Provisions pour charges	1 009 502 KF	747 836 KF (- 261 666 KF) (- 26 %)	338 044 KF (- 409 792 KF) (- 55 %)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 246 KF	320 658 KF (+ 107 412 KF) (+ 50 %)	533 044 KF (+ 212 386 KF) (+ 66 %)
Autres postes du passif	93 693 KF	65 139 KF	63 703 KF
TOTAL	1 316 441 KF	1 133 633 KF (- 182 808 KF) (- 14 %)	934 791 KF (- 198 842 KF) (- 18 %)

Jusqu'en 97, les dettes fournisseurs comprenaient l'anticipation usuelle de la réception des déclarations 4^{ème} trimestre des collectivités locales. A partir de 1998, elles comprennent également les charges provisionnées sur pronostics d'Eco-Emballages. Les provisions diminuent selon l'obligation des pouvoirs publics mais pour une bonne partie au bénéfice d'un autre poste du Passif de la société agréée.



3.5. R&D, études : un regard des collectivités locales impossible pour un bénéfice difficilement appréciable

Près de 25 millions de francs ont été utilisés en R&D et études en 1999, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'année dernière, ce qui représente une somme totale de près de 190 millions de francs depuis 7 ans.

Ces dépenses sont essentiellement versées aux filières et aux industriels. Déjà signalé par notre association, la composition des Comités d'Orientation, organe décidant de l'affectation de ces dépenses, ne favorise guère un bénéfice - industriel ou financier - des collectivités locales. Ce Comité est en effet constitué de façon paritaire, pour chaque matériau, des représentants de la Filière et des producteurs concernés. Sans observation ni contrôle de la part des pouvoirs publics, il est à craindre qu'au titre de la R&D ces sommes aient surtout à financer la modernisation des installations industrielles à bon compte.

4. Nos conclusions et propositions

Plusieurs conclusions et propositions résultant de l'analyse annuelle approfondie du rapport d'activité d'Eco-Emballages effectuée par le Cercle National du Recyclage peuvent être avancées. Tout d'abord, le caractère particulier de l'activité 98 perdure en 99 puisque l'année écoulée n'a pas permis à la société agréée de régulariser contractuellement et donc financièrement le passage des collectivités locales au barème C. Les charges financières présentées restent donc issues d'estimations avancées par Eco-Emballages. Une attention renforcée devra être portée sur les différents flux financiers du rapport d'activité 2000.

Les autres constats tirés de cette analyse sont les suivants :

- l'évaluation de l'activité d'Eco-Emballages au regard de son objectif de valorisation de 75 % des DEM correspondant aux emballages ménagers contribuant à la société agréée reste impossible au travers des données exprimées par la société agréée. Les données mises en avant par la société agréée telles que la population ou le nombre de collectivités sous contrat (Cf. Annexe 3) ne donnent aucune indication pertinente quant au réel avancement de son activité. Par ailleurs, la préoccupation d'Eco-Emballages de respecter les objectifs européens, qui ne lui sont pas applicables directement, lui fait négliger de répondre de son activité vis-à-vis de l'objectif confié par les pouvoirs publics français ;
- depuis sa création, une partie du gisement d'emballages ménagers (« autres matériaux » : bois, textiles, ...) dont la société agréée a la responsabilité est délibérément délaissée par son activité de soutien à la collecte et au tri. Elle en reçoit pourtant les contributions financières et les utilise pour une grande part à des fins internes (frais de fonctionnement, communication nationale, impôts et taxes, etc.) ;
- trop de sommes sont encore allouées par la société agréée pour des opérations annexes principalement au profit des filières et de leurs prestataires ;
- malgré l'augmentation des barèmes de soutien, la part relative des dépenses dévolue aux collectivités locales baisse (71,7 % en 1999 contre 74,8 % en 1998) ;
- le montant des contributions perçues par Eco-Emballages auprès de ses adhérents, calculées selon un barème amont inchangé jusqu'en avril 2000, ne traduit pas de réelle prise en charge financière par ces derniers de leur responsabilité d'élimination des déchets d'emballages ménagers. Ce montant est en outre visiblement insuffisant au regard des sommes nécessaires à la réalisation de la mission de valorisation de 75% du gisement de DEM correspondant aux emballages ménagers pour lesquels ses adhérents ont contribué. ;



- les tonnages de DEM triés en vue d'un recyclage et valorisés énergétiquement qui ont bénéficié d'un soutien de la part d'Eco-Emballages restent faibles, comparés au gisement total de DEM correspondant. Il faut les rapprocher des moyens techniques, humains et financiers mis en œuvre depuis 7ans pour apprécier l'efficacité de l'activité de la société agréée.

Propositions

Cela nous conduit à renouveler nos propositions d'amélioration de l'activité de la société agréée, instrument du dispositif de modernisation de la gestion des déchets :

- ⇒ imposer l'application de la méthode de mesure de l'efficacité d'Eco-Emballages en cohérence avec l'objectif fixé de 75 % de valorisation des déchets d'emballages ménagers : définition claire du gisement de référence et des tonnages triés et valorisés à prendre en compte dans le calcul des différents taux de valorisation ;

***NB** : la fixation d'un objectif, même si elle s'explique par la nécessité de pouvoir apprécier la réalisation de la mission confiée par l'Etat, pose plusieurs questions qui ne trouvent pas aujourd'hui de réponse satisfaisante. Tout d'abord, c'est la hauteur de l'objectif fixé qui peut être discutée. En effet, 75 % de valorisation des DEM produits par les contractants avec la société agréée est un taux qui se rattache difficilement à la responsabilité nationale en matière de valorisation des déchets d'emballages : pas de lien direct avec la Directive européenne ; concerne un gisement partiel de DEM ; pas de distinction entre valorisation matière et valorisation énergétique ; etc. Par ailleurs, il semble particulièrement délicat de mettre en œuvre une procédure fiable et non contestable de mesure de la réalisation de l'objectif fixé et, surtout, des différentes responsabilités « contributives ». De fait, comment véritablement distinguer dans la constitution du résultat de valorisation, la performance de diversion des matériaux recyclables au niveau des collectivités de la performance de valorisation des DEM traités par les filières liées à Eco-Emballages. Le taux de valorisation fixé comme objectif à atteindre est la traduction de l'efficacité d'un dispositif global où les responsabilités de chacun sont mal identifiées. Pour qu'il existe un indicateur de la performance d'Eco-Emballages dans sa mission de valorisation, il convient d'individualiser sa fonction. Ceci étant fait, on pourra élaborer un indicateur de performance (par exemple un ratio franc dépensé / quantité de déchets d'emballages ménagers récupérés) qui mesure l'efficacité de l'outil Eco-Emballages dans la réalisation de sa mission de valorisation. S'ajoute à cela, la difficulté de bien appréhender le gisement des DEM dont Eco-Emballages a charge d'assumer la responsabilité d'élimination. Plus largement, il demeure ardu d'appréhender la part de responsabilité que l'Etat transmet à la société agréée par la fixation d'objectifs de valorisation.*

- ⇒ veiller à ce que l'activité de redistribution de la société agréée porte sur l'ensemble des déchets d'emballages ménagers dans la limite du gisement contribuant et ce, quel que soit le matériau et le mode d'élimination ;
- ⇒ préciser les missions et objectifs propres assignés à la société agréée ainsi que les sanctions prévues en cas de manquement. Pour cela, il faut renforcer le contrôle du fonctionnement de la société agréée par les pouvoirs publics ;
- ⇒ recadrer l'activité de la société agréée pour qu'elle joue avant tout son rôle de distribution d'aides financières à destination des collectivités locales engagées dans la modernisation de la gestion des déchets d'emballages ménagers ;
- ⇒ faire assumer aux adhérents d'Eco-Emballages leur obligation d'élimination par augmentation de leur contribution à hauteur de la prise en charge du coût total d'élimination des déchets d'emballages ménagers aujourd'hui supporté par les collectivités.

* * * * *

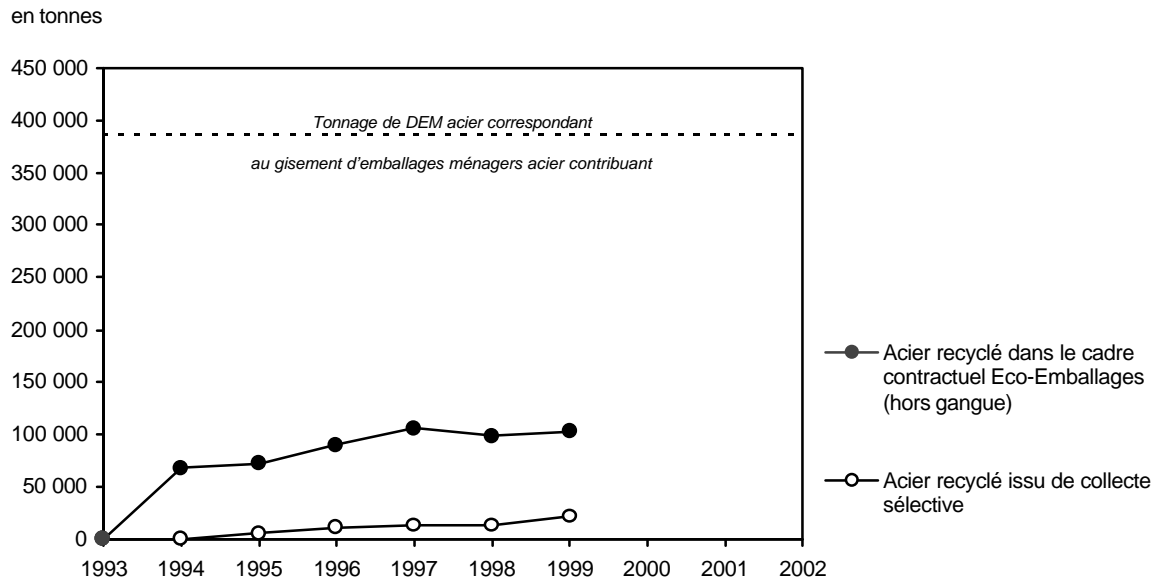


ANNEXE 1

Evolution du tonnage valorisé dans le cadre contractuel Eco-Emballages

(Mode de calcul **II**)

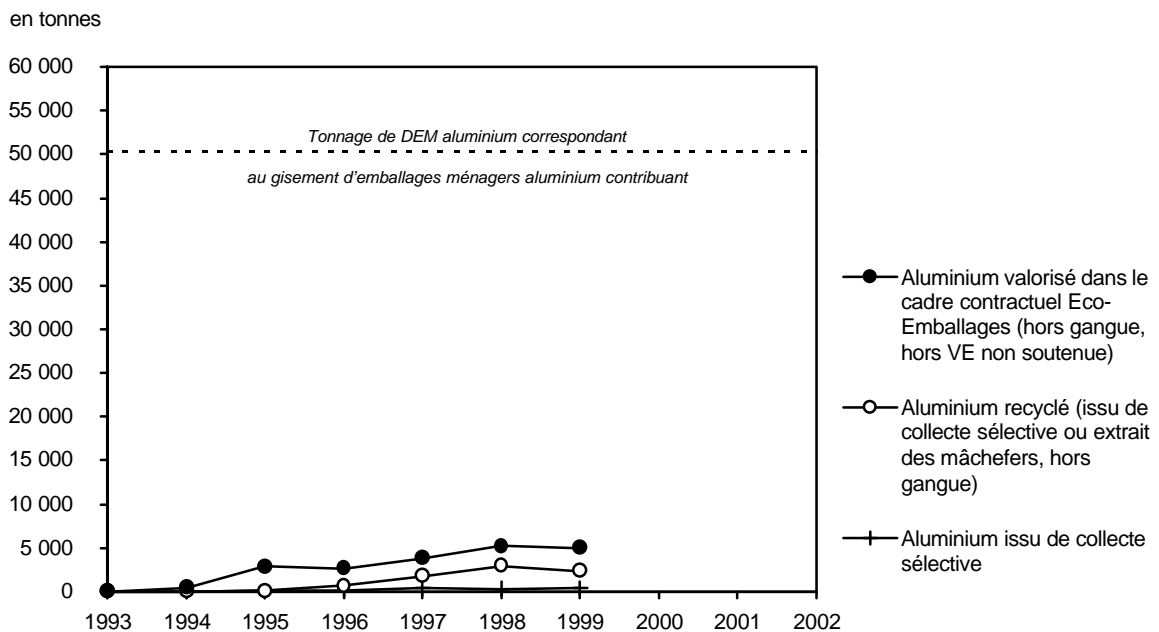
ACIER



La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM acier **extrait des mâchefers**.

- Malgré les montées en puissance des collectes sélectives et les incitations financières du nouveau barème de soutien, l'évolution du tonnage valorisé de l'acier et l'aluminium suit aujourd'hui une progression plafonnée.

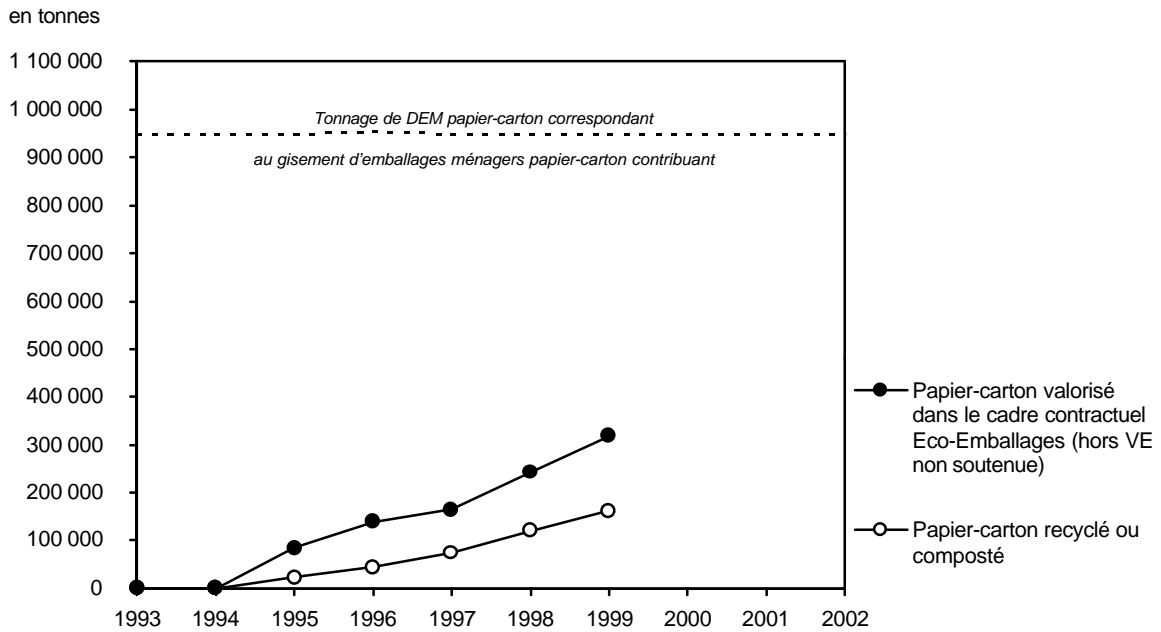
ALUMINIUM



La différence entre les deux courbes supérieures correspond au tonnage de DEM aluminium **valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages**.



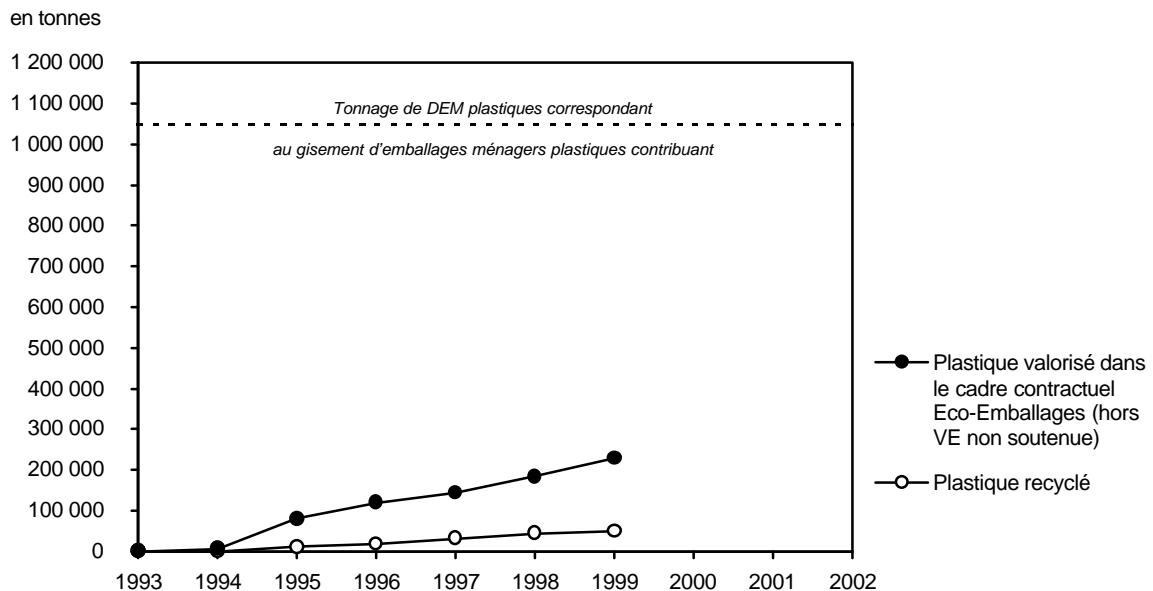
PAPIER-CARTON



La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM papier-carton **valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages**.

- Le papier-carton et les plastiques voient un développement manifeste de leur tonnage valorisé, bien que toujours relativement faible par rapport à leur gisement respectif. Il est à noter que ces matériaux laissent toujours une place prépondérante à la valorisation énergétique

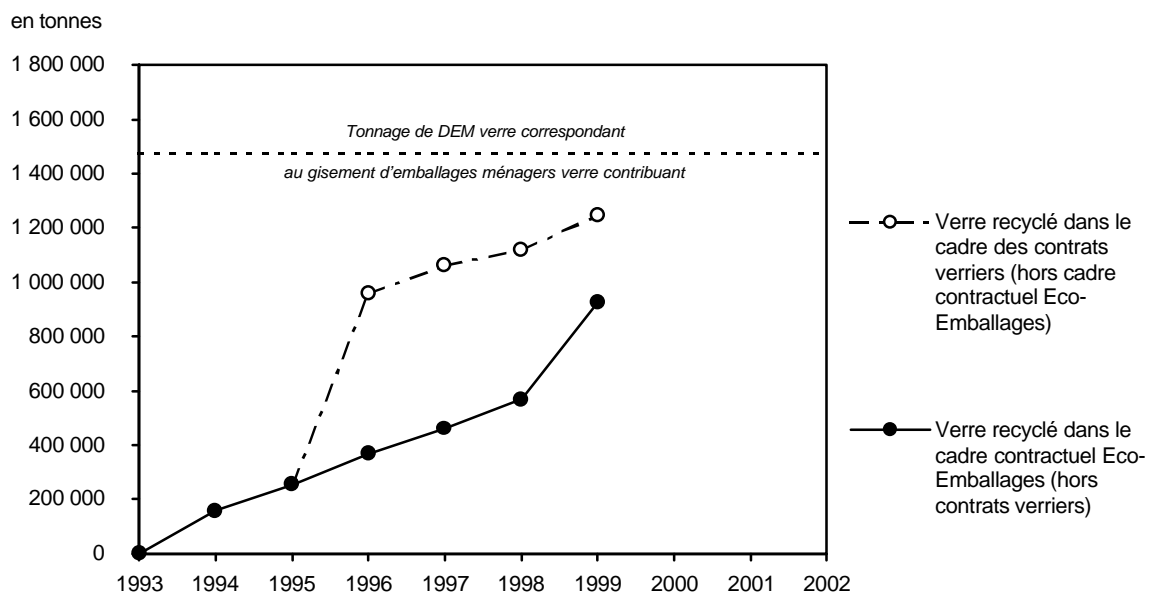
PLASTIQUES



La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM plastiques **valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages**.

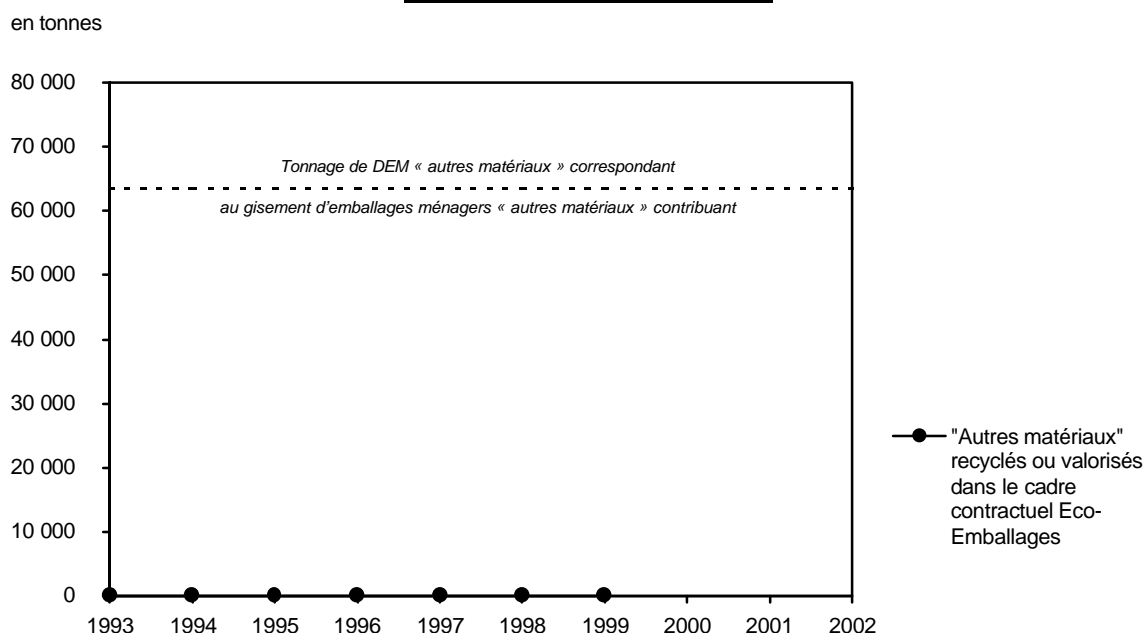


VERRE

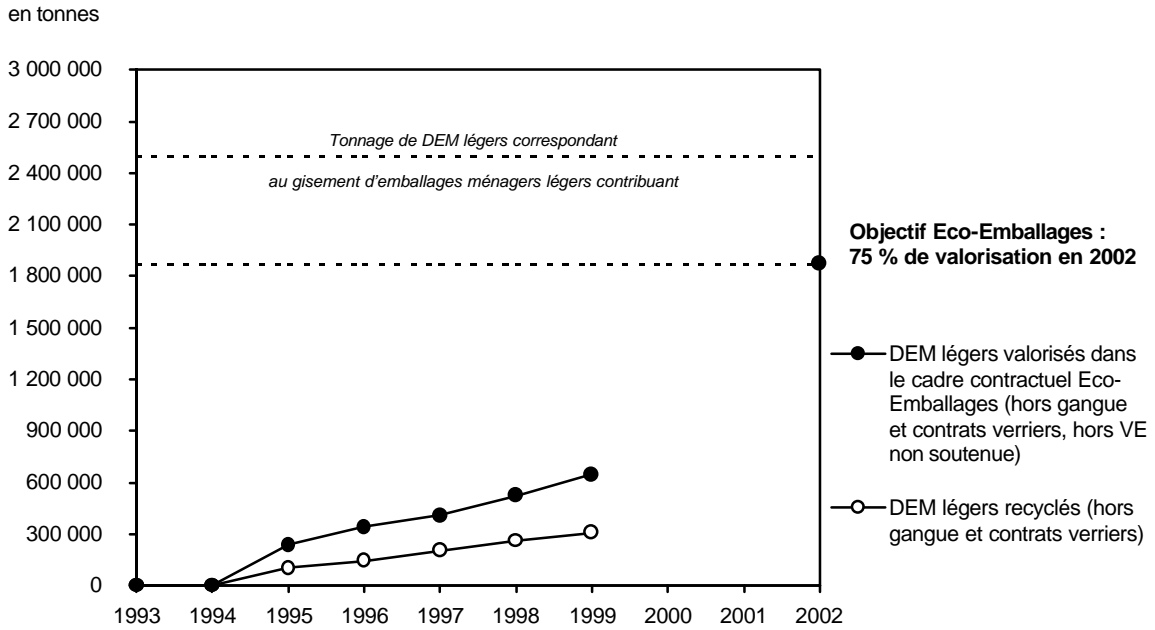


- Comment la société agréée explique-t-elle la hausse soudaine du tonnage recyclé dans le cadre contractuel Eco-Emballages et la baisse aussi soudaine du tonnage issu des contrats verriers ? Il ne peut s'agir d'une traduction de la montée en puissance des collectes sélectives puisque ce phénomène n'est visible que pour le matériau verre. Cette brusque augmentation n'est pas sans conséquence sur les résultats globaux (Cf. : p.21).
- Plus de 55 000 tonnes de DEM sont toujours délibérément exclues de l'activité de la société agréée, bien qu'elle en perçoive les contributions. Ce gisement est cependant supérieur à celui de l'aluminium.

AUTRES MATERIAUX



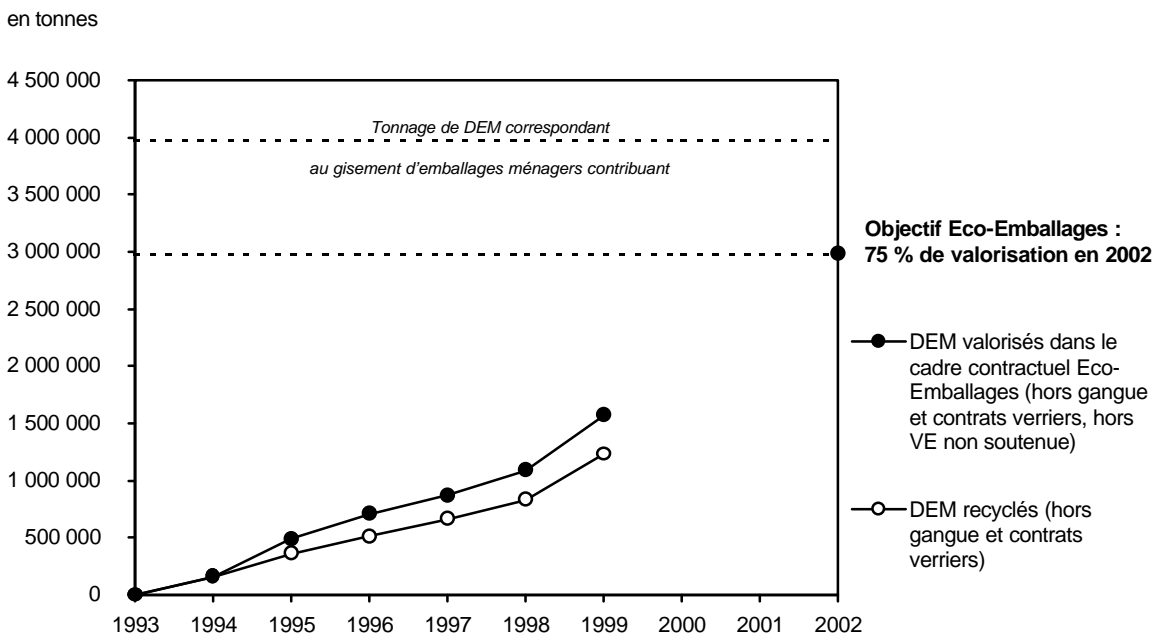
DEM LEGERS



La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM légers valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages.

- Si l'évolution du tonnage de DEM légers valorisé dans le cadre contractuel Eco-Emballages poursuit sa progression actuelle, les objectifs assignés à la société ne seront pas atteints, malgré l'augmentation des barèmes de soutiens. Annoncée en 97, effective depuis 98, l'application de ces nouveaux barèmes n'a en effet pas eu d'incidence remarquable sur le développement des collectes sélectives.
- L'inflexion notable de l'évolution de l'ensemble des DEM est uniquement due à la forte augmentation du tonnage recyclé de DEM verre en 1999 (Cf. : p.20).

DEM

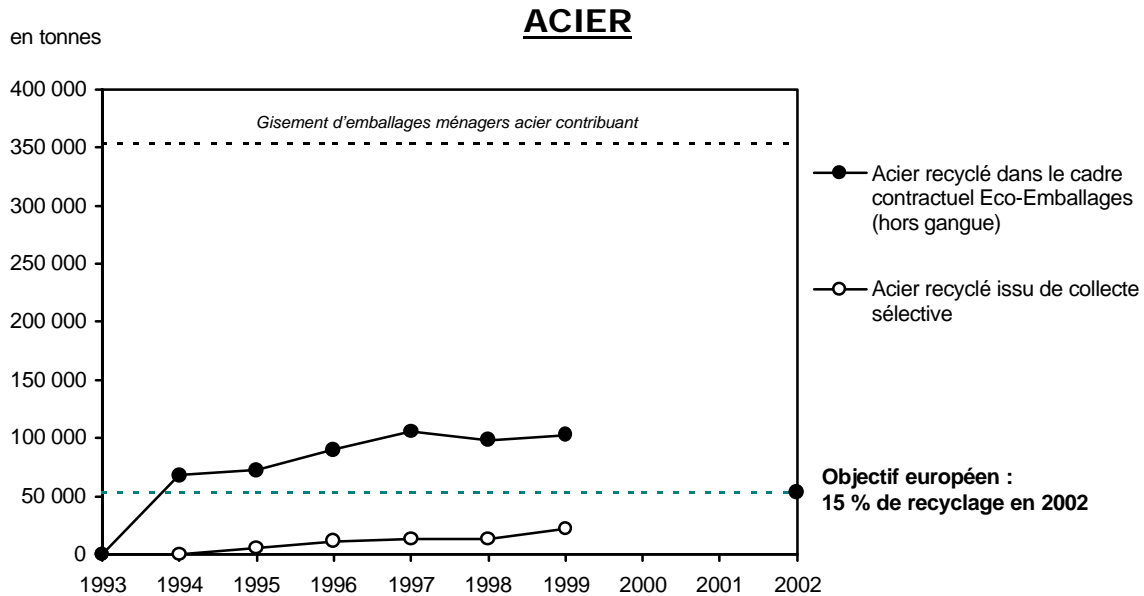


La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages.



ANNEXE 2

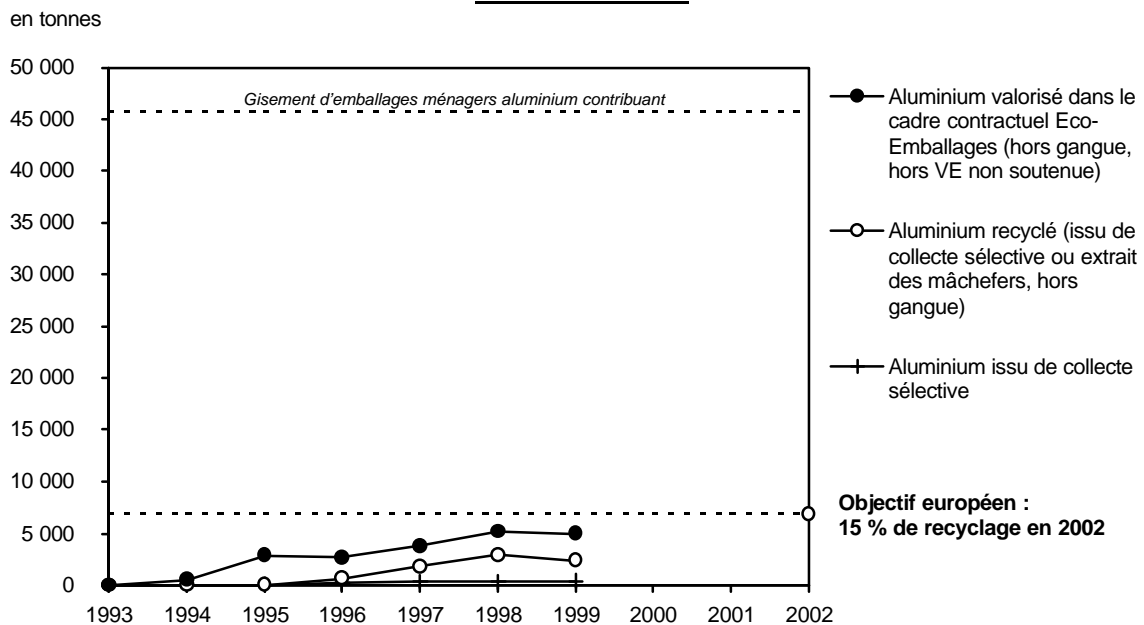
Evolution du tonnage recyclé et valorisé dans le cadre contractuel Eco-Emballages au regard des objectifs européens (Mode de calcul I)



La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM acier **extrait des mâchefers**.

- L'acier recyclé dans le cadre contractuel Eco-Emballages dépasse l'objectif européen des 15 % essentiellement grâce au tonnage extrait des mâchefers.
- L'aluminium recyclé, quant à lui, reste bien loin de l'objectif et il est à craindre qu'il ne sera pas atteint si l'évolution du tonnage d'aluminium recyclé suit la même progression.

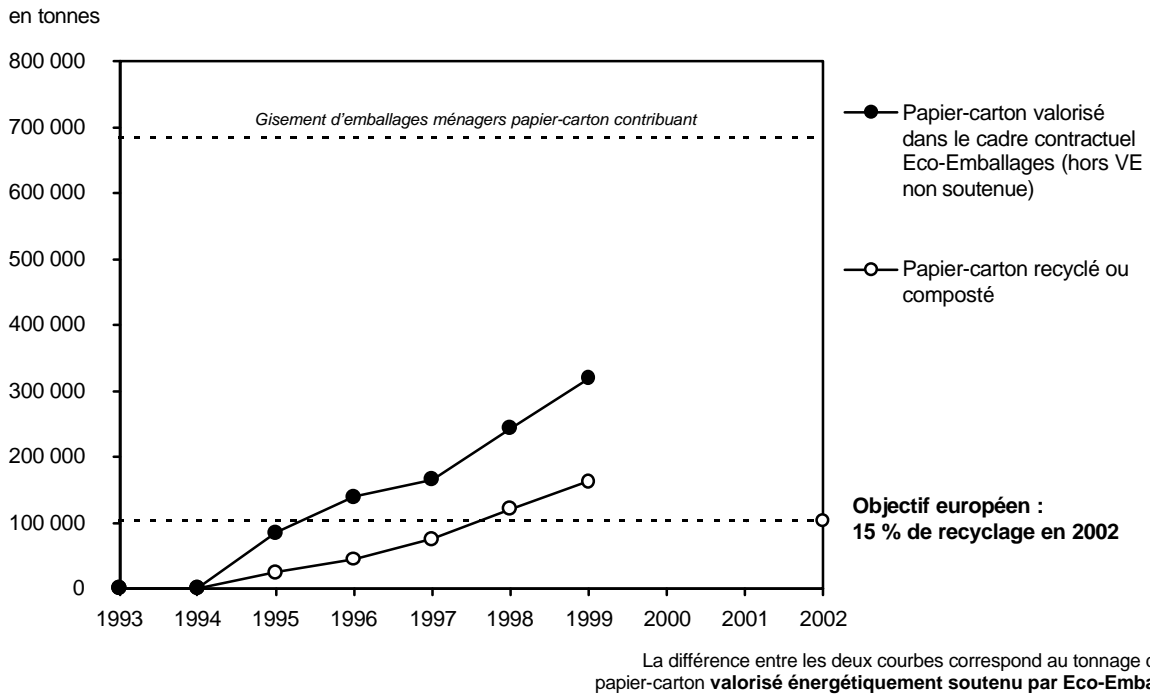
ALUMINIUM



La différence entre les deux courbes supérieures correspond au tonnage de DEM aluminium **valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages**.

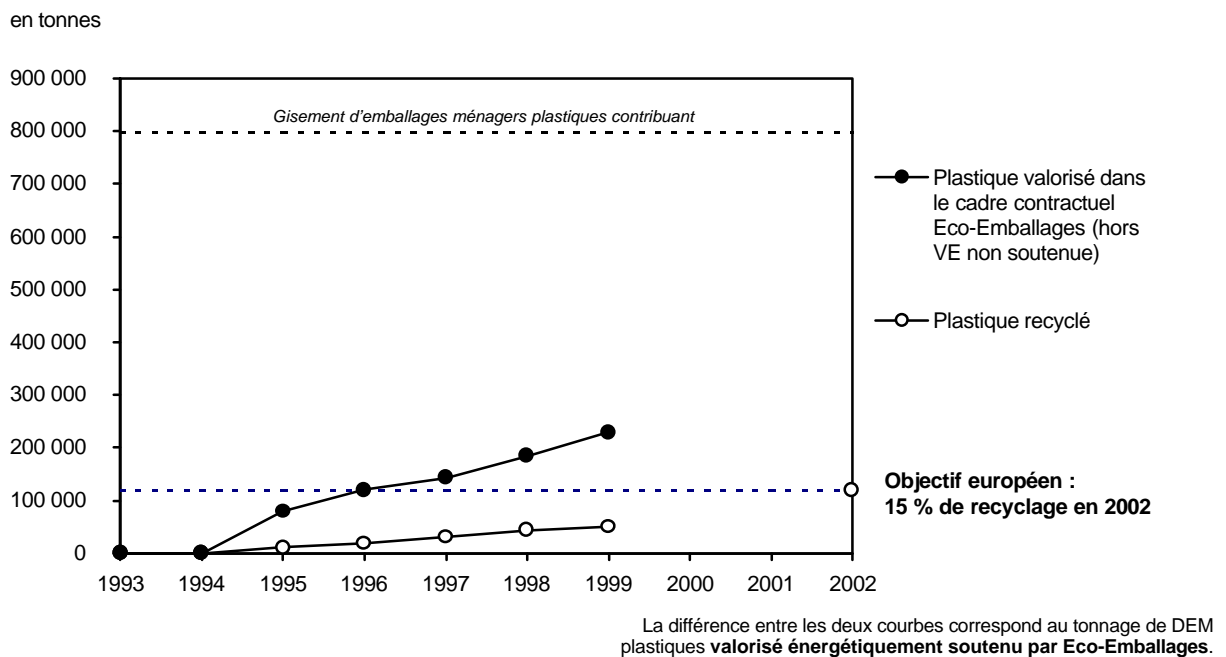


PAPIER-CARTON

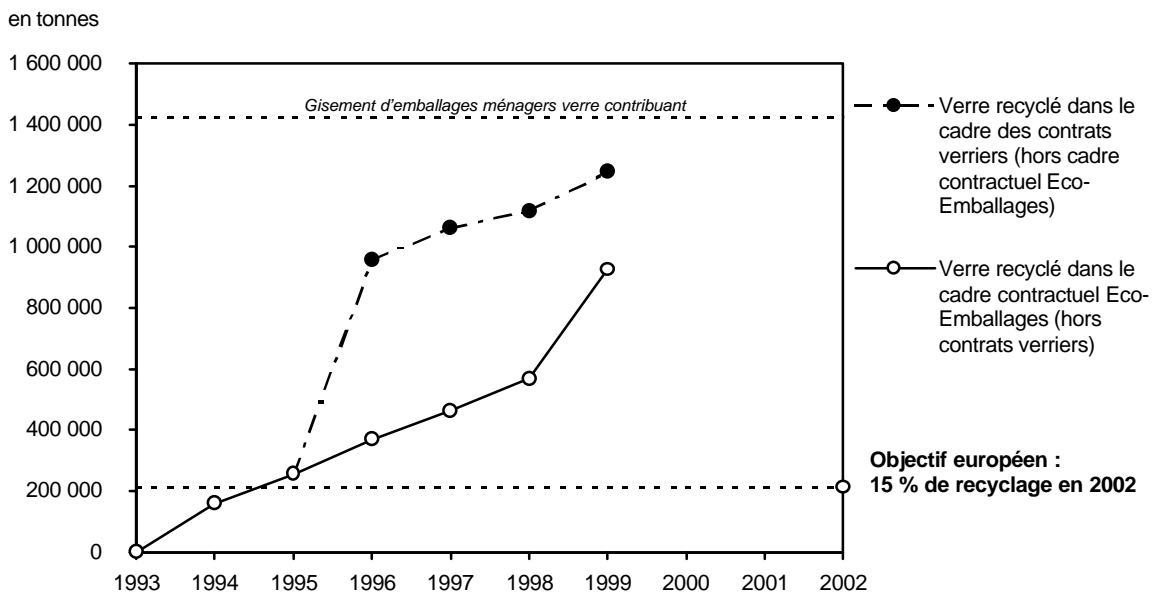


- Depuis 1998, le tonnage de papier-carton recyclé dans le cadre d'Eco-Emballages permet à la société agréée de respecter l'objectif européen appliqué au matériau papier-carton.
- Le tonnage de plastiques recyclés est loin de connaître cette évolution. Sans inflexion majeure rapide, le tonnage recyclé ne permettra pas d'atteindre les 15 % de plastiques recyclés en 2002.

PLASTIQUES

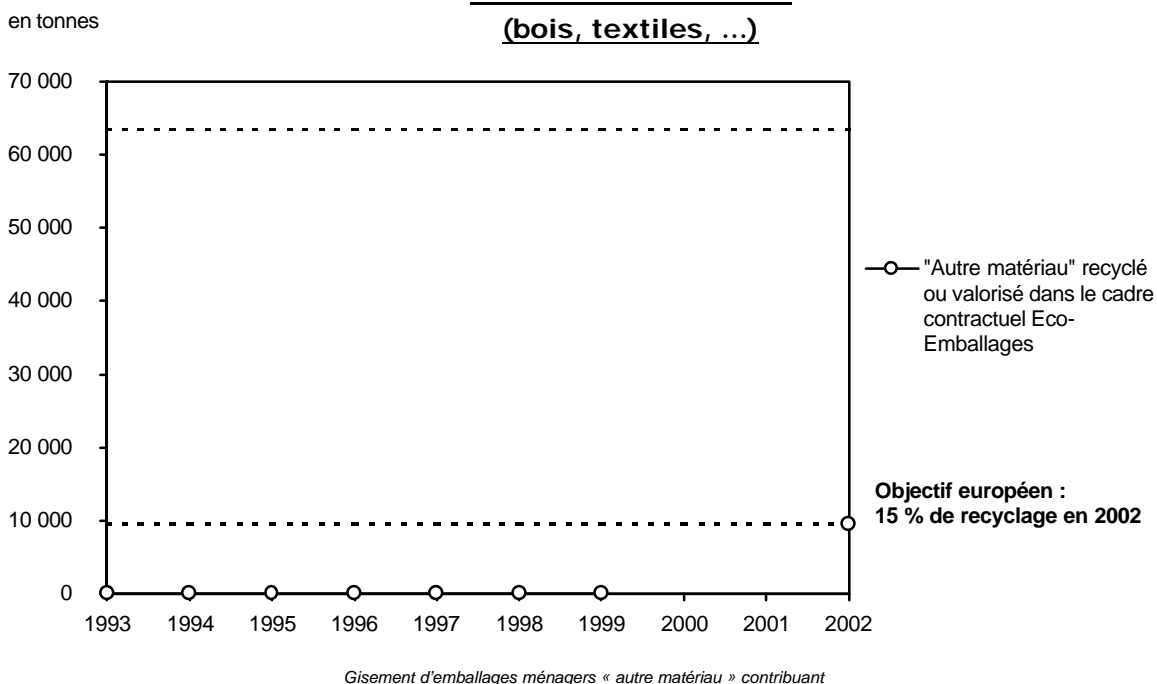


VERRE

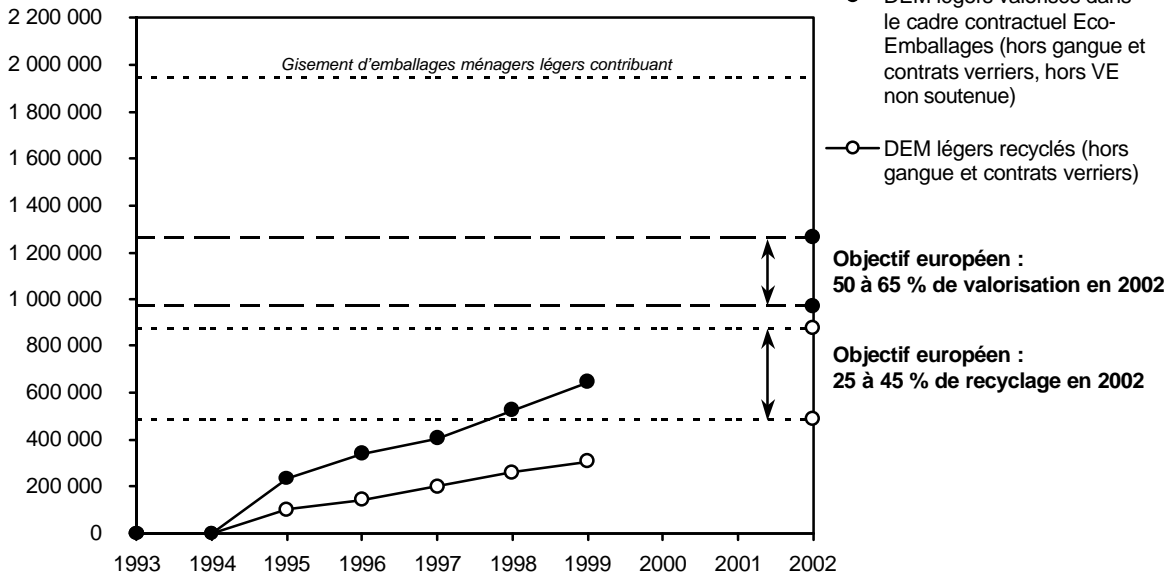


- Depuis quasiment le début de l'activité de la société agréée, le tonnage recyclé de verre dans le cadre Eco-Emballages atteint l'objectif européen des 15 %. Avec une progression constante depuis 7 ans hormis 1999 (Cf. : p.20), le tonnage recyclé traduit plus les fruits de 20 ans de récupération du verre que l'activité même d'Eco-Emballages concernant ce matériau.
- Qu'il s'agisse du bois, des textiles ou des autres matériaux que les cinq classiques, aucun effort n'a été réalisé par Eco-Emballages pour aider à la récupération ces matériaux. Chacun d'eux doit pourtant respecter l'objectif européen de 15 % de recyclage, matériau par matériau.

AUTRE MATERIAU (bois, textiles, ...)



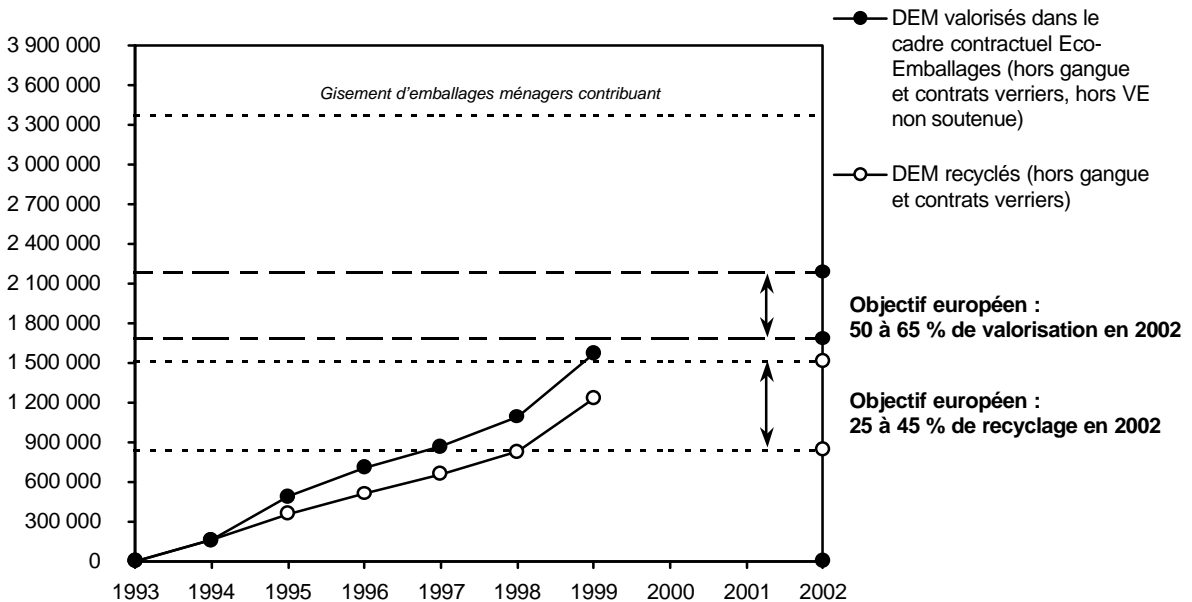
en tonnes



La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM légers valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages.

DEM

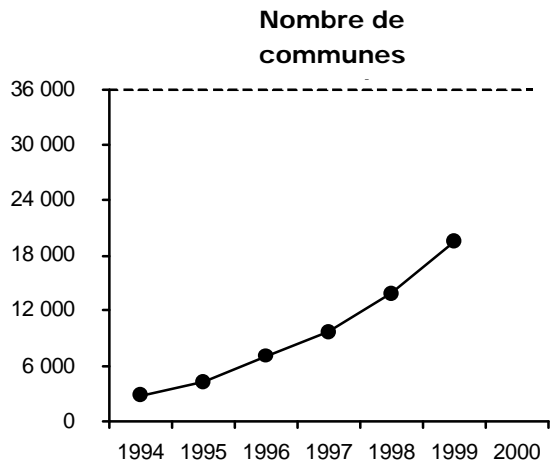
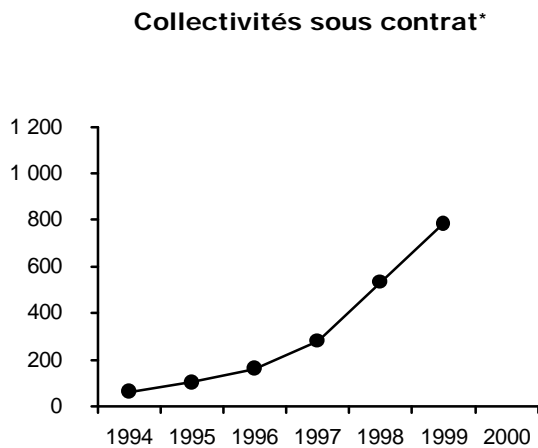
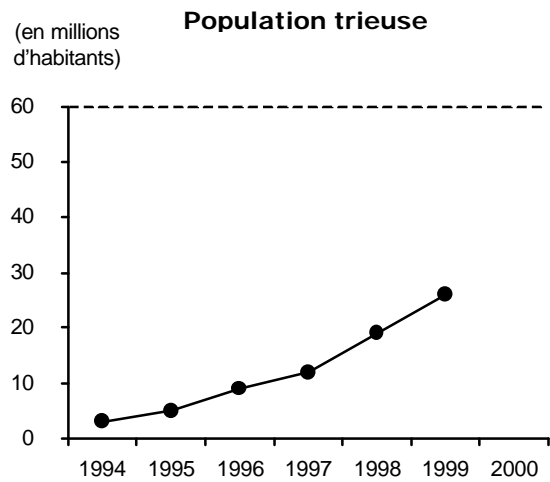
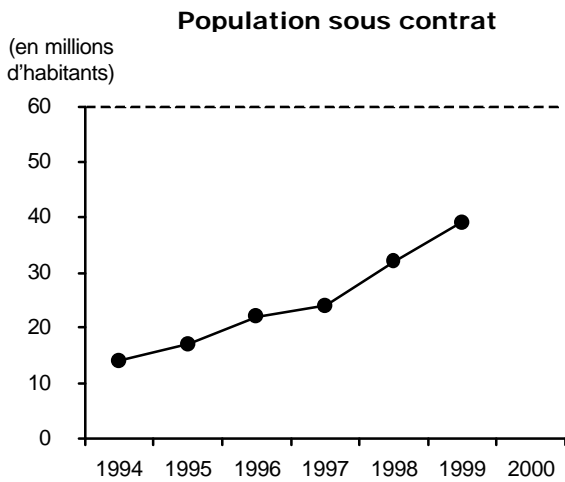
en tonnes



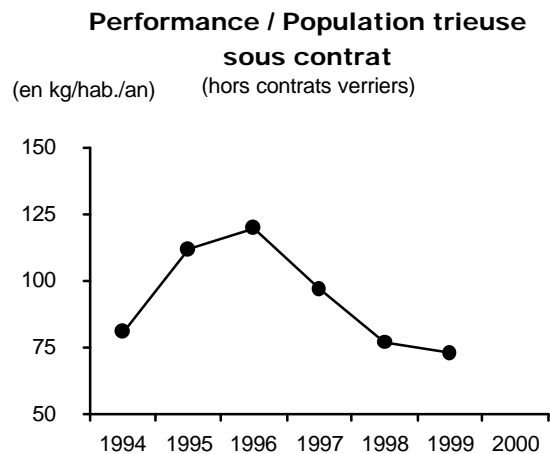
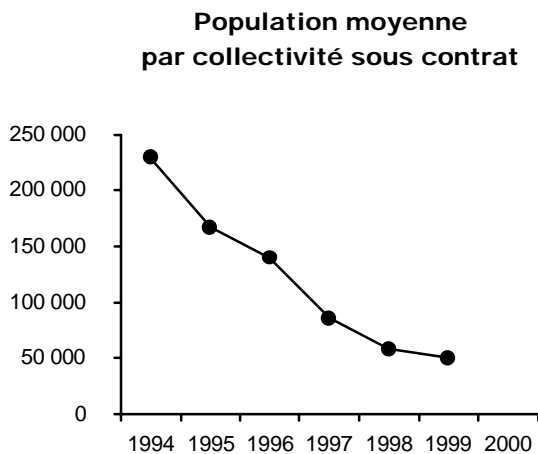
La différence entre les deux courbes correspond au tonnage de DEM valorisé énergétiquement soutenu par Eco-Emballages.



ANNEXE 3



* 785 contrats dont - 292 contrats dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 79 contrats-fils.



ANNEXE 4

Evolution des recettes et dépenses d'Eco-Emballages depuis 1993

